



Directive cadre « stratégie pour le milieu marin »

DCSMM

Plan d'action pour le milieu marin Manche – mer du Nord

PAMM MMN

Réunions d'association des 23 et 24 mai 2012



Plan d'action pour le milieu marin Manche-mer du Nord

Introduction

- I. Bilan de la phase d'association sur l'évaluation initiale
- II. Bilan de la phase d'association sur les objectifs environnementaux

Conclusion : la phase de consultation à venir / calendrier de travail d'ici fin 2012

I. Bilan de la phase d'association sur l'évaluation initiale



Evaluation initiale – bilan de la phase d'association

Rappel :

- « **Evaluation initiale de l'état écologique actuel des eaux concernées et de l'impact environnemental des activités humaines sur ces eaux** » (art. 5 de la DCSMM).
- Element devant être **approuvé en 2012, révisé en 2018.**
- Un premier projet d'analyse réalisé sur la base des contributions thématiques des référents experts.
- Modifications après **association** des parties prenantes de la SRM, puis après **consultation.**
- Période de prise en compte des avis de décembre 2011 à avril 2012

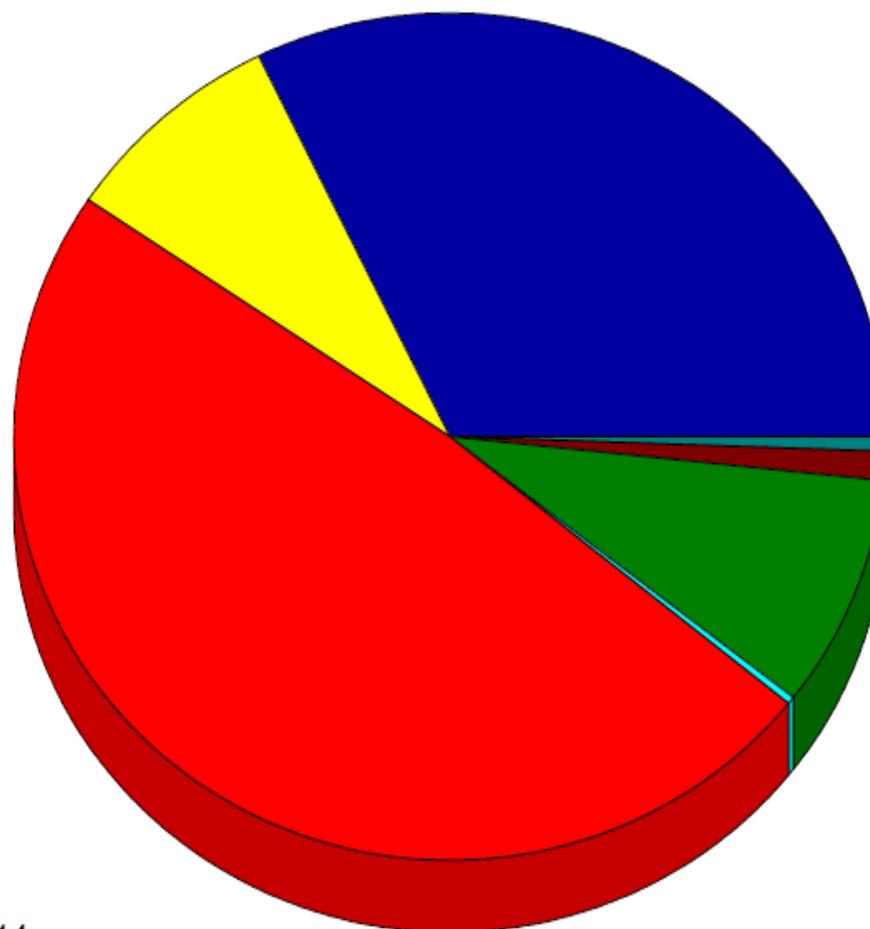
Evaluation initiale – bilan de la phase d'association

643 remarques

207

53

- Etat et établissements publics
- Collectivités territoriales et groupements associés
- Acteurs sociaux économiques
- Syndicats de salariés
- Associations de protection de l'environnement
- Autres
- Non classés



4
7

56

2

314

Evaluation initiale – traitement des avis

Méthodologie de traitement des avis :

- 1- Mise en place d'un **outil de recensement et de suivi** des avis et première analyse par le ST
- 2- **Interrogation des coordonnateurs scientifiques** de la direction de l'eau et de la biodiversité en vue d'assurer une cohérence au niveau national et de s'assurer du bien-fondé des remarques exprimées.
- 3- **Si nécessaire, interrogation des référents experts** à l'origine des contributions thématiques par les coordonnateurs.
- 4- **Prise en compte des remarques** exprimées au sein de l'évaluation initiale, selon les conseils des coordonnateurs scientifiques par le ST.

Evaluation initiale – traitement des avis

Modalités de prise en compte des remarques :

- 1- Remarque prise en compte → modification de l'EI

- 2- Remarque non prise en compte : plusieurs motifs
 - remarque hors sujet
 - remarque non ou mal argumentée
 - remarque faisant débat d'un point de vue scientifique / expertise en cours
 - remarque pertinente ne pouvant cependant pas être prise en compte dans les délais impartis → report à l'exercice suivant (2018)

Évaluation initiale – évolutions suite à la phase d'association

prise en compte

		Total
Remarque reçue		643
dont qualifiées "prise en compte"	Pris en compte totalement	232
	Non pris en compte	313
	Pris en compte partiellement	46
	Total	591

Evaluation initiale – étapes suivantes

Conclusion de la phase d'association :

- Finalisation en cours de la nouvelle version sur la base des corrections apportées
- Mise à disposition du CMF d'une première version début juin
- Mise à disposition d'un projet d'évaluation initiale finalisé pour la consultation du public et des organismes consultés le 16 juillet 2012 par les préfets coordonnateurs

Evaluation initiale – étapes suivantes

Phase de consultation :

- Consultation sur la base d'un **résumé** de l'évaluation initiale – nouvelle version de **mi-juillet à mi-octobre 2012**.
- Documents complets disponibles.
- **Prise en compte des avis** issus de la phase de consultation de **mi-octobre à fin décembre**.

Après 2012 :

- Réflexion sur l'EI qui doit notamment alimenter le programme de surveillance – approuvé et mis en œuvre en 2014
- **Révision de l'EI en 2018**

II. Bilan de la phase d'association sur les objectifs environnementaux



Objectifs environnementaux – méthodologie

But de la DCSMM : fixation d' « objectifs environnementaux et indicateurs associés » (art. 5).

Cadrage initial (guide méthodologique) rédigé par la direction de l'eau et de la biodiversité.

Objectifs environnementaux – méthodologie

Étape 2012

=> OE 2012 généraux et lorsque pertinent, des objectifs particuliers, fondés sur la définition des enjeux écologiques issue de l'analyse de l'évaluation initiale.

Étape 2015

Intérêt d'associer pleinement toutes les parties prenantes sur les enjeux économiques et sociaux.

=> OE 2015 opérationnels, élaborés dans le même temps que le programme de mesures

Objectifs environnementaux – méthodologie

1. Mise en cohérence nationale

- coopération **entre SRM** via les secrétariats techniques, les réunions de mise en cohérence nationale, la participation à certaines réunions d'association
- **avec les SDAGE** (4 SDAGE concernés par la mise en cohérence Manche Atlantique)

2. Mise en cohérence à l'échelle de l'UE

- avec les Etats membres de l'UE voisins

Objectifs environnementaux : coordination avec les Etats membres voisins

- Travaux de mise en cohérence méthodologiques, sur le BEE et les OE :
 - stratégie de mise en oeuvre commune UE, travaux repris dans les guides nationaux
 - OSPAR : travaux par descripteur afin d'établir des méthodes conjointes de définition du BEE et des OE pour les différents descripteurs
- Travaux informels de mise en cohérence
 - UK et Irlande : première rencontre en avril 2011, puis mars 2012 ; échanges sur les approches et les premiers résultats pour la sous-région marine MMN
 - Avancement UK : consultation du public lancée le 27 mars 2012 jusqu'au 18 juin sur les trois éléments du PAMM
 - Avancement IE : travail sur l'EI en cours, finalisation des éléments 2012 du PAMM annoncée fin 2012
 - Belgique : rencontre prévue début juin 2012
 - Avancement BE : consultation du public lancée le 1er avril jusqu'à fin mai sur les trois éléments du PAMM

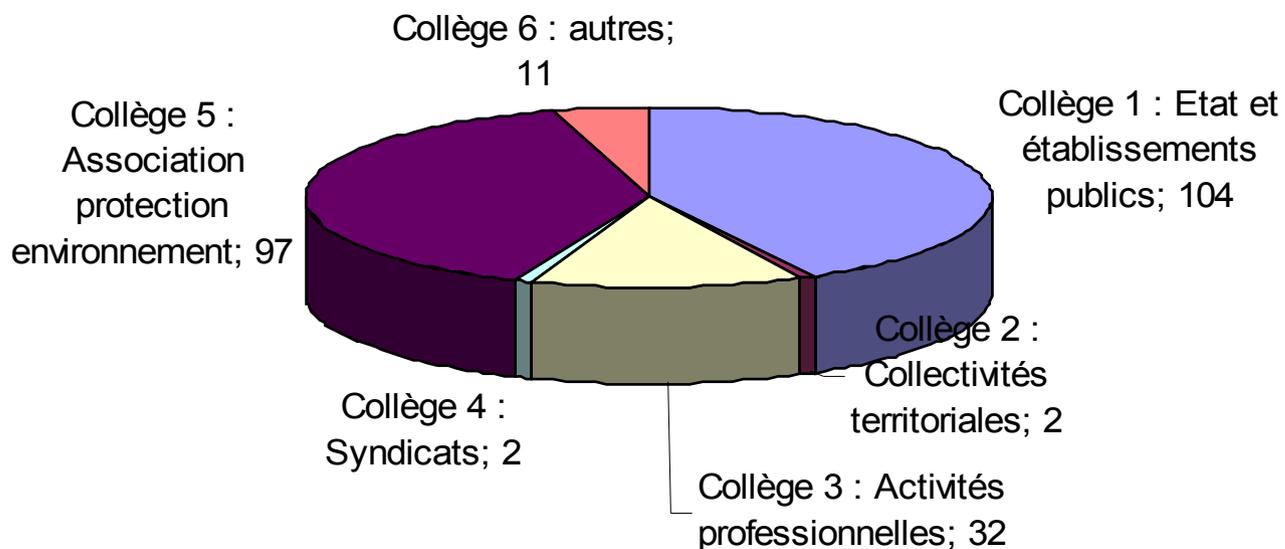
Objectifs environnementaux – évolutions suite à la phase d'association

Bilan des avis émis par les acteurs associés :

- Association lors des réunions techniques (janvier et mars 2012)
- Association par écrit (de début avril à aujourd'hui)

Objectifs environnementaux : bilan des avis reçus des parties prenantes

Répartition des avis émis sur les OE par type de structure en nombre (248 au total)



Objectifs environnementaux : bilan des avis traités

1. Traitement des avis

Classement des avis selon qu'ils concernent :

=> pour **2012**

les **OE généraux**

les **OE particuliers**

=> pour **2015**

les **OE opérationnels**

les **mesures**

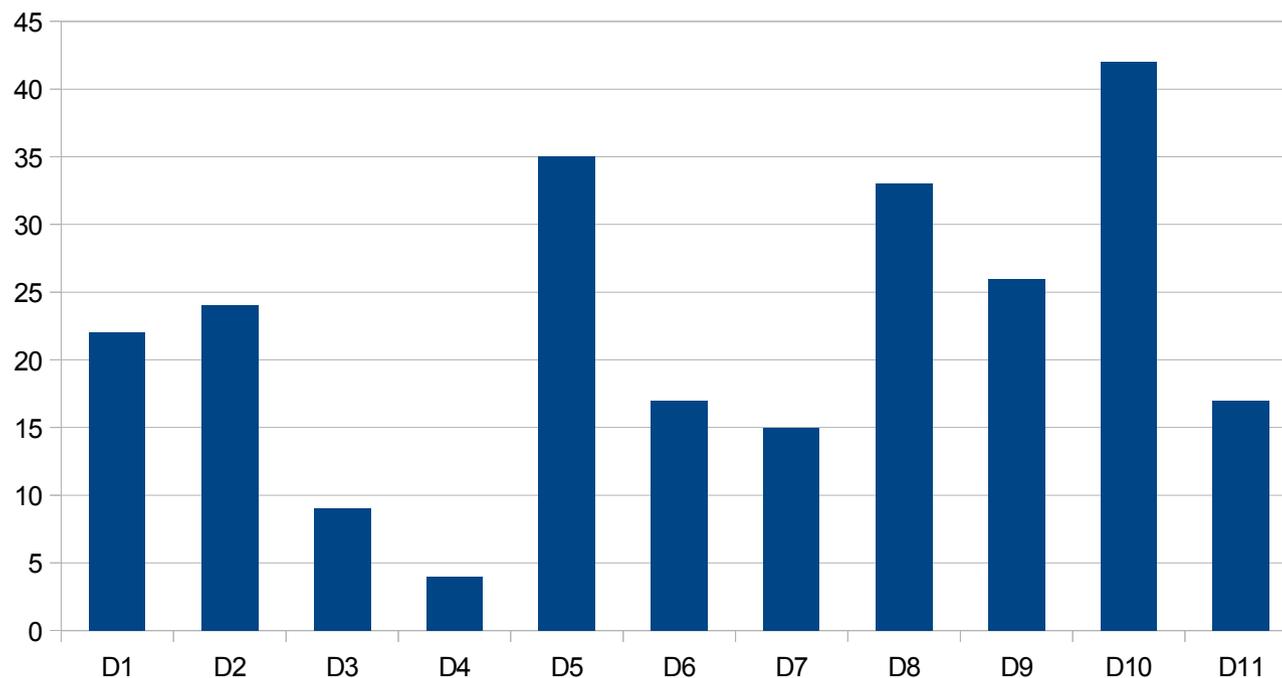
N'ont pas été pris repris dans le classement ci-dessus :

- les avis ne se rapportant pas à l'exercice
- les avis inintelligibles
- les avis concernant des OE existants
- les commentaires (sans formulation d'OE ni mesures)

2. Finalisation de la liste des objectifs environnementaux 2012 en tenant compte des éléments méthodologiques de mise en cohérence

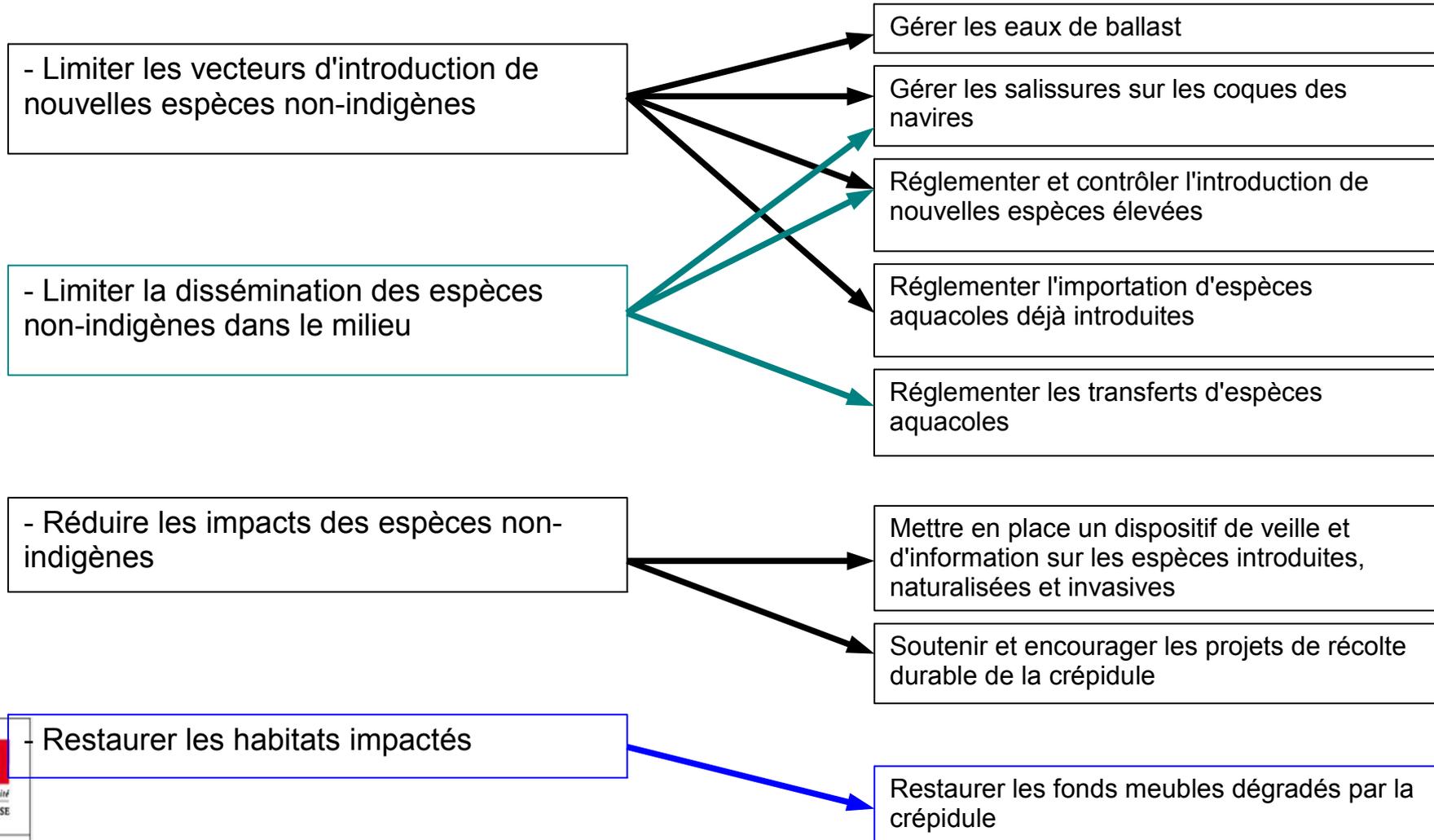
Objectifs environnementaux : bilan des avis traités

248 remarques : 80% prises en compte.



Descripteur 2 : Espèces non indigènes préservation des espèces autochtones et des habitats associés

Objectifs environnementaux de la DCSMM (version mars 2012) :



Descripteur 2 : Espèces non indigènes préservation des espèces autochtones et des habitats associés

Objectifs environnementaux de la DCSMM (version mai 2012) :

Objectifs 2012	Objectifs particuliers 2012	Objectifs 2015 Évoqués lors de l'association	Mesures 2015 Évoquées lors de l'association
limiter les vecteurs d'introduction et de dissémination des espèces non indigènes	-	limiter l'introduction et la dissémination d'espèces non indigènes <i>par le trafic maritime</i>	Gérer les eaux de ballast <i> dans le respect des normes européennes (système aide à la décision, mise en œuvre d'actions ciblées, réglementation, contrôle, sensibilisation...)</i>
			Gérer les salissures sur les coques des navires <i> dans le respect des normes européennes</i>
Réduire les impacts des espèces non indigènes	-	limiter l'introduction et la dissémination d'espèces non indigènes <i> par les cultures marines</i>	Réglementer et contrôler l'introduction de nouvelles espèces élevées, ainsi que l'importation d'espèces aquacoles déjà introduites <i> Renforcer la réglementation et le contrôle des transferts d'espèces aquacoles</i>
			<i> Soutenir et encourager les initiatives permettant de limiter les impacts des espèces introduites, naturalisées et invasives</i>
			<i> Restaurer les habitats impactés et leur fonctionnalité</i>
			<i> Mettre en place un dispositif de veille et de connaissance sur les espèces introduites, naturalisées et invasives</i>



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

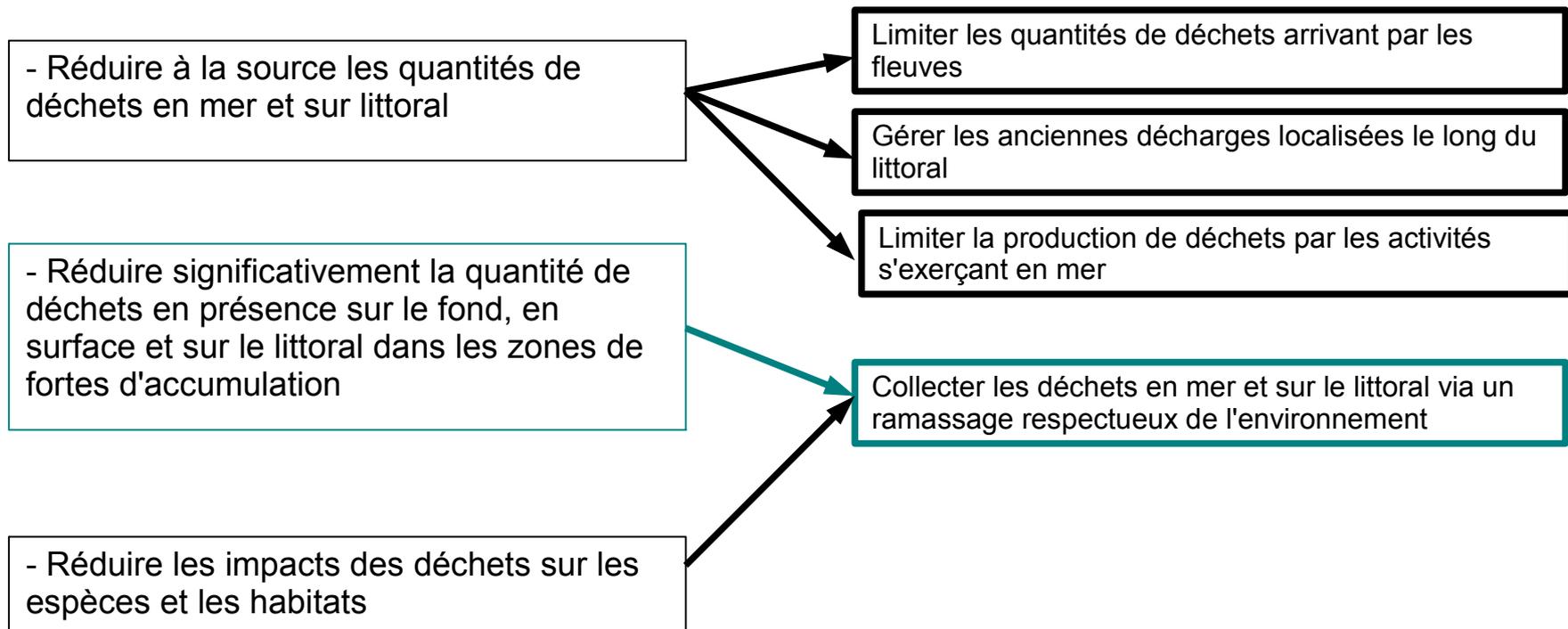


Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie

Descripteur 10 : Déchets marins

préservation des espèces et des milieux de la présence de déchets

Objectifs environnementaux de la DCSMM (version mars 2012) :



Descripteur 10 : Déchets marins

préservation des espèces et des milieux de la présence de déchets

Objectifs environnementaux de la DCSMM (version mai 2012) :

Objectifs 2012	Objectifs particuliers 2012	Objectifs 2015 Évoqués lors de l'association	Mesures 2015 Évoquées lors de l'association
Réduire à la source les quantités de déchets en mer et sur le littoral	Réduire les quantités de déchets acheminés par les fleuves	Réduire les apports en déchets issus des bassins versants, des stations d'épuration, des réseaux d'eau pluviale Limiter les quantités de déchets provenant des bassins portuaires	Mise en place d'un dispositif à terre pour la collecte et le recyclage des activités s'exerçant en mer Gérer les anciennes décharges localisées le long du littoral et interdire la création de nouvelles décharges sauvages
	Réduire la production de déchets par les usages et les activités s'exerçant sur le littoral		Soutenir les initiatives visant à développer et promouvoir des techniques de cultures marines et de pêche limitant l'utilisation de matériaux non dégradables voués à devenir des déchets (plastique, métaux, filets...) Inciter les navires à décharger leurs déchets avant de sortir d'un port français
	Réduire la production de déchets par les usages et les activités s'exerçant en mer		Actions de sensibilisation auprès des professionnels exerçant des activités en mer Renforcement des contrôles pour le respect de la réglementation en vigueur
Réduire significativement la quantité de déchets présents dans le milieu		Réduire de X% la quantité de déchets dans le milieu marin	Collecter les déchets en mer et sur le littoral via un ramassage respectueux de l'environnement Promouvoir un nettoyage raisonné sur la frange littorale (guide des bonnes pratiques,...) Généraliser le type d'initiative comme collecte des déchets en mer pendant les activités de pêche « Fishing for litter »
			Développer les réseaux permettant d'évaluer les impacts des déchets
Réduire les impacts des déchets sur les espèces et les habitats		Réduire de X% les déchets ingérés par les espèces marines	
			Améliorer la connaissance sur l'impact des déchets, notamment les microparticules Mise en place d'un dispositif de veille sur les déchets (protocoles communs, science participative...)

Descripteur 11 : Introduction d'énergie préservation des espèces des nuisances sonores

Objectifs environnementaux de la DCSMM (version mai 2012) :

Objectifs 2012	Objectifs particuliers 2012	Objectifs 2015 Évoqués lors de l'association	Mesures 2015 Évoquées lors de l'association
<p> limiter les pressions qui impactent les capacités de détection et de communication acoustique des espèces</p> <p>&</p> <p> Préserver les habitats fonctionnels des perturbations sonores ayant un impact significatif sur les espèces qui les fréquentent</p>	<p>Maintenir les émissions impulsives à un niveau n'ayant pas un impact significatif sur les espèces</p> <p>Maintenir les émissions continues à un niveau n'ayant pas un impact significatif sur les espèces</p>		<p> Etudier de façon systématique l'impact des aménagements offshore en phase travaux et en phase d'exploitation pour l'ensemble des espèces sensibles, prévoir les mesures d'atténuation, de réduction ou de compensation adaptées</p> <p> Encadrer les travaux maritimes les plus bruyants afin de prendre en compte les cycles biologiques des espèces sensibles</p> <p> Mettre en place des protocoles d'éloignement des espèces sensibles des zones de travaux ou d'opérations bruyantes</p> <p> Préférer l'utilisation de techniques/engins pour les travaux maritimes les moins génératrices de nuisances sonores</p> <p> Limiter les sports nautiques générant des perturbations sonores ayant un impact sur les espèces sensibles sur des espaces clés (zones fonctionnelles pour les mammifères marins, proximité des sites de nidification et des reposoirs de pleine mer pour les oiseaux...)</p> <p> Encourager la production et l'utilisation de bateaux électriques (non bruyants)</p> <p> Définir des seuils pour limiter les émissions sonores anthropiques pouvant avoir un impact significatif sur les espèces</p>
			<p> Assurer une veille sur la connaissance de l'impact des bruits générés par les travaux maritimes sur les espèces marines les plus sensibles pendant leur période de reproduction</p>

Descripteur 6 : Intégrité des fonds marins

préservation de l'intégrité des fonds marins et de la fonctionnalité des écosystèmes associés

Objectifs environnementaux de la DCSMM (version mars 2012) :

- Préserver les habitats benthiques, notamment ceux ayant un rôle clef dans l'écosystème

Protéger et gérer les habitats fonctionnels (frayères, nourriceries)

Protéger et gérer les habitats particuliers (notamment les bancs de maërl)

- Limiter la dégradation ou la modification des habitats en agissant sur les différentes sources de pression

Planifier et gérer durablement les activités :
- promouvoir des méthodes d'exploitation durable du milieu marin (intensité d'exploitation, engins d'exploitation...)
- planifier spatialement les activités

Mieux évaluer l'impact des activités sur les fonds et les écosystèmes marins

- Restaurer, dans la mesure du possible, les habitats particuliers dégradés



Descripteur 6 : Intégrité des fonds marins

préservation de l'intégrité des fonds marins et de la fonctionnalité des écosystèmes associés

Objectifs environnementaux de la DCSMM (version mai 2012) :

Objectifs 2012	Objectifs particuliers 2012	Objectifs 2015 Évoqués lors de l'association	Mesures 2015 Évoquées lors de l'association
Préserver les habitats benthiques, notamment ceux ayant un rôle clef dans l'écosystème		Protéger les habitats fonctionnels se situant en dehors des zones et ouvrages portuaires	Protéger (et gérer) les habitats fonctionnels (frayères, nourriceries, zones de concentrations saisonnières et de transit) par la création d'un réseau d'AMP de protection renforcée, en complétant le réseau ou à l'intérieur des AMP déjà existantes
			Protéger (et gérer) les habitats particuliers (notamment les bancs de maërl, les herbiers de zostères, complexes de dunes hydrauliques...) par la mise en place d'un réseau d'AMP cohérent à l'échelle de la SRM
Réduire les impacts sur les fonds marins affectant l'état et le fonctionnement des écosystèmes			Promouvoir des méthodes d'exploitation durable du milieu marin (intensité d'exploitation, engins d'exploitation)
			Veiller à ce que l'exploitation du Maërl soit stoppée de façon définitive dans le respect des réglementations en vigueur
			Veiller à ce que la planification des activités en mer soit cohérente avec la préservation des habitats fonctionnels et particuliers
			Mise en jachère d'habitats fortement dégradés par la mise en place d'AMP de protection forte (RN, cœur de nature dans le réseau d'AMP existant)
			Etudier les possibilités de restauration d'habitats particulièrement dégradés (ingénierie, expérimentation...)
			Etudier les possibilités de compensation en cas d'impossibilité de restauration des milieux dégradés
			Mieux évaluer l'impact des activités sur les fonds et les écosystèmes marins
Installer des mouillages durables dans les habitats particuliers pour empêcher les navires d'ancrer			
			Restaurer, dans la mesure du possible, les habitats particuliers dégradés et leurs fonctionnalités (mettre en place des plans de restauration pour les habitats particuliers dégradés)



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Descripteur 7 : Conditions hydrologiques

maintien des conditions hydrologiques favorables aux écosystèmes marins

Objectifs environnementaux de la DCSMM (version mars 2012) :

- Maintenir les zones non impactées

- Limiter l'extension des zones impactées
par une modification permanente des
conditions hydrologiques

Limitier les sources de pressions qui créent une
modification de la courantologie :
- favoriser les techniques de gestion
durable du trait de côte
- prendre en compte des processus
hydrologiques dans tous les projets
d'aménagement off shore

Mieux évaluer l'impact des modifications
hydrologiques sur l'écosystème marin

Descripteur 7 : Conditions hydrologiques maintien des conditions hydrologiques favorables aux écosystèmes marins

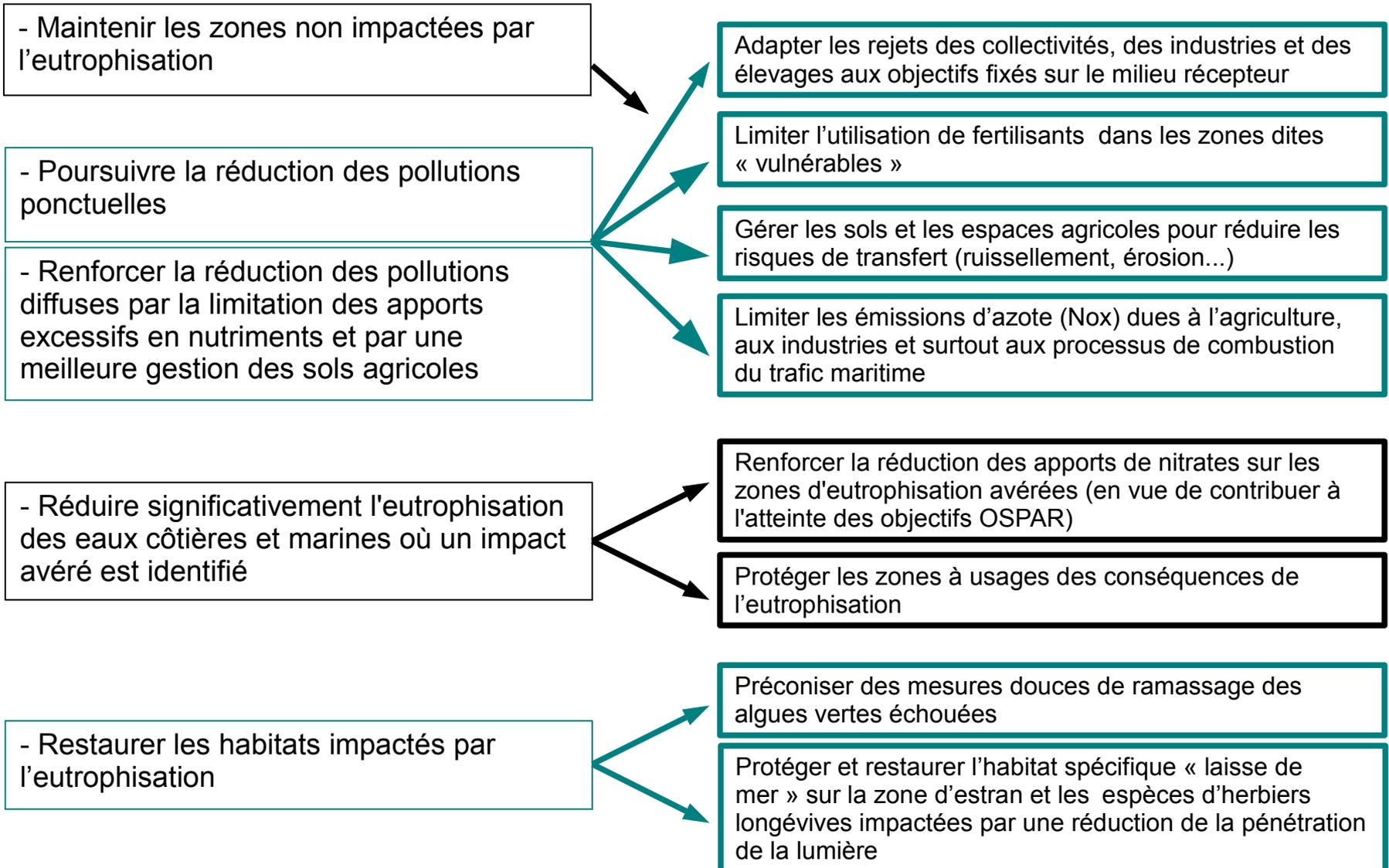
Objectifs environnementaux de la DCSMM (version mai 2012) :

Objectifs 2012	Objectifs particuliers 2012	Objectifs 2015 Évoqués lors de l'association	Mesures 2015 Évoquées lors de l'association
Préserver les zones peu ou pas impactées par une modification des processus hydrologiques, notamment celles accueillant des habitats ayant un rôle clef dans l'écosystème			<p>Eviter les zones sensibles de grande valeur environnementale (habitats et espèces remarquable, rôles clés pour l'écosystème...) pour tout aménagement ayant un impact hydrologique</p>
Réduire les pressions ayant un impact négatif sur les habitats et leurs fonctionnalités			<p>Mieux évaluer l'impact des modifications hydrologiques sur l'écosystème marin</p> <p>Mieux anticiper la réalisation des travaux en fonction des conditions naturelles (état de la mer et météo) et des périodes de reproduction et de nurserie des poissons : ne pas privilégier la disponibilité des engins dans ce type d'opérations</p> <p>S'agissant des opérations de dragages d'entretien des chenaux extérieurs, ne pas réaliser de « surdragages » en particulier à des fins commerciales</p> <p>Evaluer les processus hydrologiques et leurs interactions avec les écosystèmes dans tous les projets d'aménagement côtier ou off shore afin de prévenir, réduire ou compenser tout effet significatif sur les écosystèmes marins</p> <p>Limiter les sources de pression qui créent une modification de la courantologie en favorisant les techniques de gestion durable du trait de cote</p> <p>Etudier et développer l'ingénierie afin d'améliorer les conditions hydrologiques d'un site impacté (exemple de l'estuaire de la Seine et des mesures compensatoires Port 2000)</p> <p>Favoriser le renaturation de certains sites fortement aménagés ayant un impact sur l'hydrologie et par voie de conséquence sur les habitats et les espèces.</p> <p>Suivre les effets et éviter les impacts négatifs sur les écosystèmes des expérimentations de retrait stratégique, de ré-estuarisation, de dé-poldérisation</p>
			Améliorer les connaissances sur les impacts des modifications hydrologiques sur les écosystèmes marins

Descripteur 5 : Eutrophisation

préservation des milieux et de leurs fonctionnalités en réduisant le phénomène d'eutrophisation

Objectifs environnementaux de la DCSMM (version mars 2012) :



Descripteur 5 : Eutrophisation

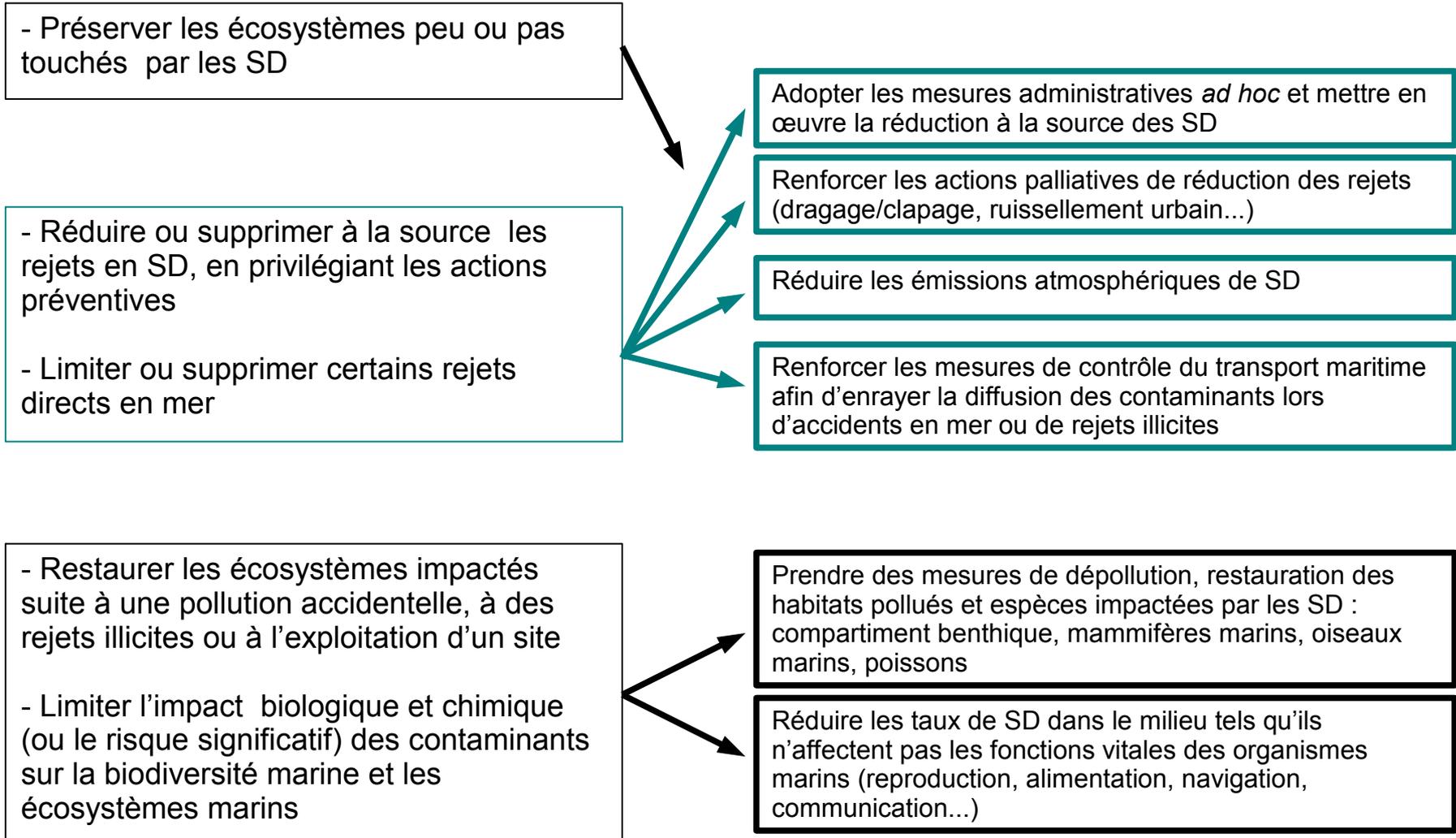
préservation des milieux et de leurs fonctionnalités en réduisant le phénomène d'eutrophisation

Objectifs 2012	Objectifs particuliers 2012	Objectifs 2015 Évoqués lors de l'association	Mesures 2015 Évoquées lors de l'association
Préserver les zones peu ou pas impactées par l'eutrophisation			<p>Respecter et renforcer les réglementations</p> <p>Veiller à la cohérence des aménagements littoraux avec cet objectif de préservation</p> <p>Veiller à ce que les activités à terre ne soient pas préjudiciables à ces zones non impactées (bassin versant) : agriculture, industrie, urbanisation...</p>
Poursuivre la réduction des pollutions ponctuelles	Adapter les rejets ponctuels des collectivités, des industries et des élevages aux objectifs fixés sur le milieu récepteur		
Renforcer la réduction des pollutions diffuses	Réduire le déséquilibre de fertilisation dans les zones vulnérables	Réduire de X% les apports en fertilisants	<p>Réaliser dans ces zones auprès des fournisseurs et revendeurs d'engrais, des actions de communication à destination des utilisateurs</p> <p>Réglementer et contrôler les zones d'épandage dans le but d'atteindre un maximum de 15mg/L de nitrates dans les cours d'eau</p> <p>Gérer les sols et les espaces agricoles pour réduire les risques de transfert (ruissellement, érosion...)</p> <p>S'assurer de la mise aux normes des sièges d'exploitation implantés à proximité de zone littorale et cours d'eau sensibles</p>
Réduire les apports d'azote atmosphérique	Réduire les émissions atmosphériques d'azote (Nox) d'origine agricole, urbaine, industrielle et dues au trafic maritime et terrestre		
Réduire significativement l'eutrophisation des eaux côtières et marines où un impact avéré est identifié	Renforcer la réduction des apports sur les zones d'eutrophisation avérées (en vue de contribuer à l'atteinte des objectifs OSPAR)	Réduire de X% les apports en nutriments (nitrates) dans tous les bassins versants impactés par l'eutrophisation	<p>Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre un maximum de 15 mg/L de nitrates dans les cours d'eau</p> <p>S'assurer de l'application de la réglementation et renforcer les contrôles, en matière d'épandage sur les surfaces à proximité directe du littoral fortement impactées par l'eutrophisation</p>
			<p>Restaurer les habitats impactés par l'eutrophisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protéger et restaurer l'habitat spécifique « laisse de mer » sur la zone d'estran et les espèces d'herbiers longévives impactées par une réduction de la pénétration de la lumière - Privilégier des mesures douces de ramassage des algues vertes échouées/ Limiter les opérations de nettoyage mécanique des plages - Privilégier un nettoyage manuel sélectif - Prévoir une période d'intervention adaptée, en évitant le printemps (période de nidification des oiseaux inféodés à ce milieu : gravelot) - Protéger et restaurer les autres habitats marins impactés par l'eutrophisation (maërl, zostère...) et les gisements de coquillages filtreurs exploités (moules, coquille Saint Jacques...)
			Mettre en place un programme national de financement de recherches spécifiques aux problématiques liées aux cyanobactéries

Descripteur 8 : Contaminants dans le milieu

préservation des milieux marins de toute pollution de contaminants

Objectifs environnementaux de la DCSMM (version mars 2012) :



Descripteur 8 : Contaminants dans le milieu préservation des milieux marins de toute pollution de contaminants

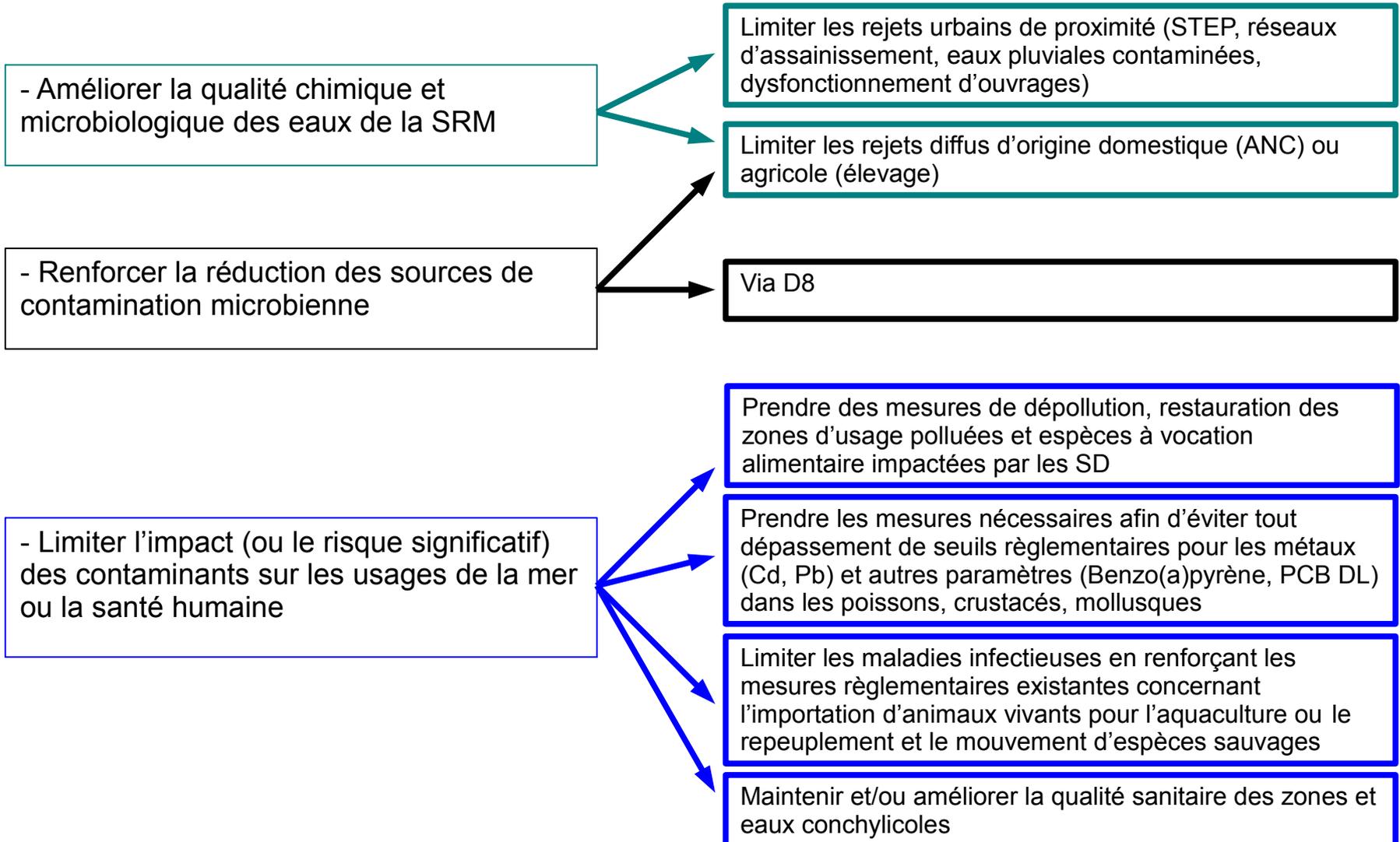
Objectifs environnementaux de la DCSMM (version mai 2012) :

Objectifs 2012	Objectifs particuliers 2012	Objectifs 2015 Évoqués lors de l'association	Mesures 2015 Évoquées lors de l'association
Réduire ou supprimer les apports en substances dangereuses, en privilégiant les actions préventives à la source afin de limiter l'impact biologique et chimique (ou le risque significatif) des contaminants sur la biodiversité marine et les écosystèmes marins	Limiter ou supprimer les rejets directs en mer		Restaurer les écosystèmes impactés : Prendre des mesures de dépollution, restauration des habitats pollués et espèces impactées par les substances dangereuses : compartiment benthique, mammifères marins, oiseaux marins, poissons
	Réduire les apports atmosphériques de substances dangereuses		Renforcer les actions palliatives pour limiter l'impact des rejets (dragage/clapage, ruissellement urbain/agricole...) Adopter les mesures administratives ad hoc et mettre en œuvre la réduction à la source des SD Identifier les lieux de pollution historique (sédiments portuaires ou fluviaux, munitions immergées...) et définir des stratégies adaptées (restauration, renaturation, ré médiation...) Développer les plateformes de traitement des boues de dragage à terre afin de réduire l'introduction de contaminants chimiques (clapage)
	Réduire à la source les substances dangereuses d'origine industrielle, urbaine et agricole		Prendre des mesures de contrôle des eaux issues des stations d'épuration notamment en ce qui concerne les substances de type perturbateurs endocriniens Faciliter la collecte d'eaux noires et grises dans les ports (élargir aux anneaux-mouillage) Renforcer les mesures de contrôle des rejets issus des infrastructures en mer (plateformes de forage, pétrolières,...) Améliorer les connaissances sur les effets cocktail des différents polluants sur l'écosystème

Descripteur 9 : Contaminants dans les produits consommés

préservation des produits de la mer de toute contamination dangereuse pour l'homme

Objectifs environnementaux de la DCSMM (version mars 2012) :



Descripteur 9 : Contaminants dans les produits consommés préservation des produits de la mer de toute contamination dangereuse pour l'homme

Objectifs environnementaux de la DCSMM (version mai 2012) :

Objectifs 2012	Objectifs particuliers 2012	Objectifs 2015 Évoqués lors de l'association	Mesures 2015 Évoquées lors de l'association
Améliorer la qualité microbiologique des eaux, pour limiter l'impact des contaminants dans les produits de la mer sur la santé humaine	Réduire les rejets ponctuels impactants (STEP, réseaux d'assainissement, eaux pluviales contaminées, dysfonctionnement d'ouvrages...)		<p>Déterminer et maintenir des zones qui favorisent l'élimination naturelles des pathogènes</p> <p>Mettre en place les mesures nécessaires pour éviter le débordement des STEP en cas de fortes pluies</p> <p>Renforcer les contrôles de qualité de l'eau de baignade (pour les pratiquants d'activités nautiques et de pêche à pied)</p> <p>Prendre des mesures de dépollution, restauration des zones d'usage polluées et espèces à vocation alimentaire impactées par les substances dangereuses</p>
Améliorer la qualité chimique des eaux pour limiter l'impact (ou le risque significatif) des contaminants dans les produits de la mer sur la santé humaine	Réduire les rejets diffus impactants (ANC, élevage...)		<p>Prendre les mesures nécessaires afin d'éviter tout dépassement de seuils réglementaires pour les métaux (Cd, Pb, Hg) et autres paramètres (Benzo(a)pyrène, PCB DL) dans les poissons, crustacés, mollusques</p> <p>Limiter les maladies infectieuses en renforçant les mesures réglementaires existantes concernant l'importation d'animaux vivants pour l'aquaculture ou le repeuplement et le mouvement d'espèces sauvages</p> <p>Maintenir et renforcer si nécessaire les réseaux de mesures de la qualité du milieu et des espèces</p>
			<p>Evaluer les propriétés de résilience de l'écosystème et l'équilibre entre la quantité de pathogènes rejetée et la disparition des pathogènes (broutage / perte de viabilité) entre les points de rejets et les zones d'usages (baignades/ coquillages...) intégrant le temps de résidence en fonction des données hydrographiques et la dynamique sédimentaire du système</p> <p>Améliorer les connaissances sur les phénomènes de proliférations d'algues toxiques</p> <p>Améliorer les connaissances sur les impacts des pathogènes sur les espèces marines</p> <p>A partir d'une analyse rétrospective des données acquises par les réseaux de mesures et/ou programme existants (IFREMER, AESN, GIP Seine Aval...), déterminer pour les zones sensibles, les périodes à risque en fonction de l'évolution de la pression anthropique en veillant à distinguer les apports respectifs d'origine humaine et animale, afin de définir les actions préventives appropriées</p>

Descripteur 3 : Espèces exploitées

préservation de la bonne santé des stocks des espèces exploitées et des habitats associés

Objectifs environnementaux de la DCSMM (version mars 2012) :

- Maintenir les stocks en bon état

- Limiter la dégradation des stocks en mauvais état en vue de l'atteinte du bon état

- Reconstituer les stocks des espèces en très mauvais état en vue de l'atteinte du bon état

- Préserver les habitats fonctionnels des espèces pêchées, voire les restaurer

- Maintenir ou reconquérir un bon état du milieu propice au développement des espèces élevées

Selon les espèces et l'état des stocks :

- atteindre le RMD (rendement maximal durable)
- réduire temporairement et/ou spatialement l'effort de pêche
- encadrer la pêche de loisir
- favoriser l'utilisation d'engins de pêche plus sélectifs
- limiter les rejets
- réduire l'eutrophisation
- réduire la concentration en substances dangereuses dans le milieu
- réduire l'impact des espèces non indigènes invasives

Protéger et gérer les habitats fonctionnels (frayères, nourriceries)

Selon les problèmes rencontrés :

- réduire l'eutrophisation
- réduire la concentration en substances dangereuses dans le milieu
- réduire la concentration en agents pathogènes
- réduire l'impact des espèces non indigènes invasives

Descripteur 3 : Espèces exploitées

préservation de la bonne santé des stocks des espèces exploitées et des habitats associés

Objectifs environnementaux de la DCSMM (version mai 2012) :

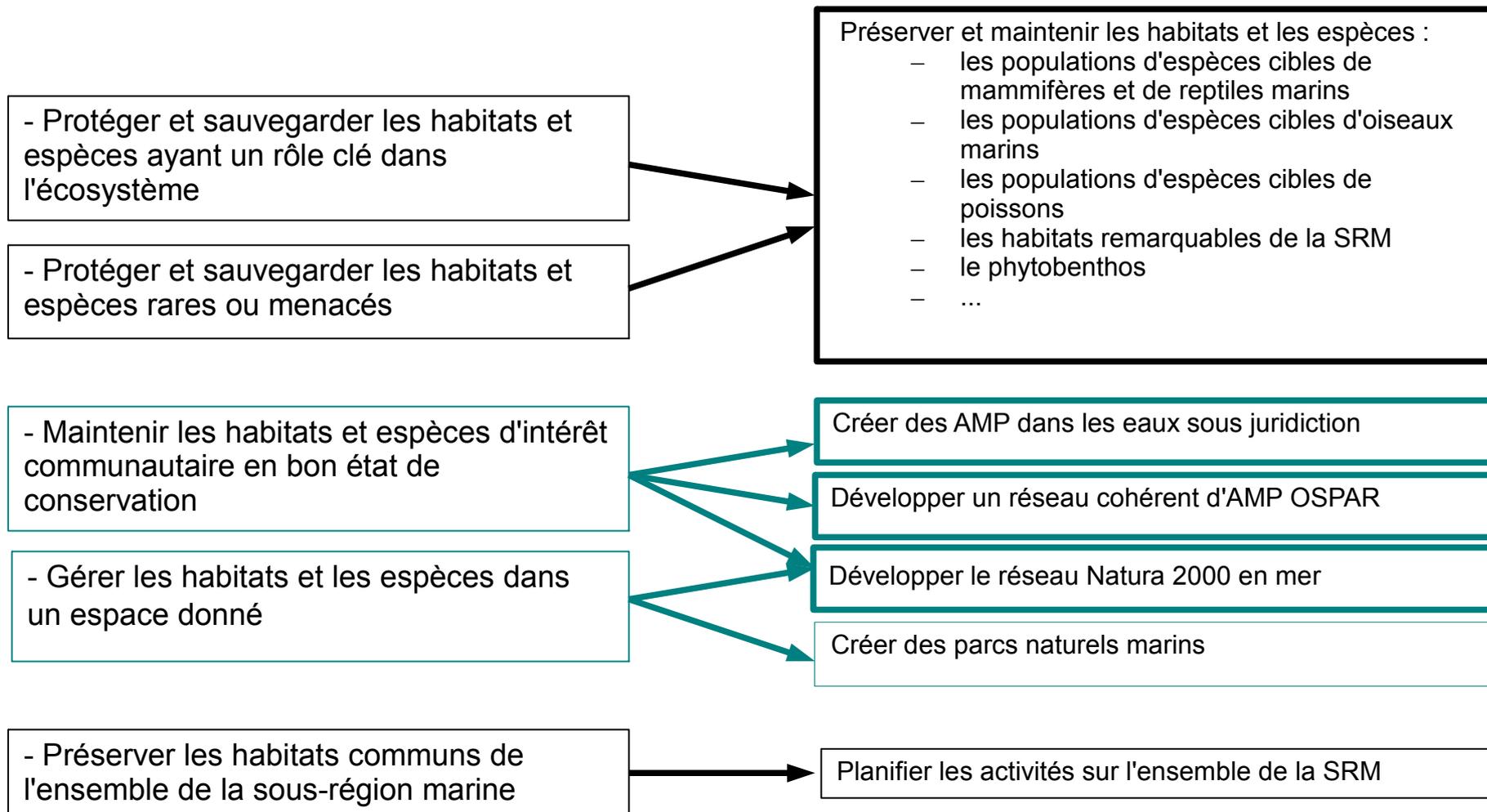
Objectifs 2012	Objectifs particuliers 2012	Objectifs 2015 Évoqués lors de l'association	Mesures 2015 Évoquées lors de l'association
Adapter les pressions sur les espèces exploitées en fonction de l'état des stocks	Préserver les stocks en bon état		<p>Réduire temporairement et/ou spatialement l'effort de pêche</p> <p>Encadrer la pêche de loisir</p> <p>Favoriser l'utilisation d'engins de pêche plus sélectifs</p> <p>Limiter les rejets</p> <p>Mobilisation de mesures spatialisées (réserves halieutiques) contribuant à la modération de la mortalité par pêche ou à la protection de zones fonctionnelles pour les ressources halieutiques</p>
	Améliorer l'état des stocks en mauvais état en vue de l'atteinte du bon état		
	Permettre la reconstitution des stocks des espèces en très mauvais état en vue de l'atteinte du bon état		
Maintenir ou reconquérir un bon état du milieu propice au développement des espèces pêchées			<p>Protéger et gérer les habitats fonctionnels (frayères et nourriceries) par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en place d'un réseau d'AMP (RN ou RH) ayant pour objectif la protection des habitats fonctionnels. - la mise en cohérence les activités (pêche pro et de loisir, extraction, dragage, activité portuaire, agriculture, industrie...) qui peuvent impacter les habitats fonctionnels. - la mise en adéquation de la planification maritime et de la protection des zones fonctionnelles. - l'encouragement de l'ingénierie en matière de restauration des habitats fonctionnels.
Maintenir ou reconquérir un bon état du milieu propice au développement des espèces élevées			<p>Préserver la vocation des ouvrages et bassins portuaires constituant des habitats pour certaines espèces pêchées (proposition d'exclure les ouvrages et les installations portuaires des objectifs de préservation des habitats)</p> <p>Veiller à ce que les schémas des structures soient cohérents avec une atteinte du bon état du milieu propice au développement des espèces élevées</p> <p>Favoriser une aquaculture durable</p>



Descripteur 1 : Diversité biologique

maintien de la biodiversité et des milieux marins

Objectifs environnementaux de la DCSMM (version mars 2012) :



Descripteur 1 : Diversité biologique

maintien de la biodiversité et des milieux marins

Objectifs environnementaux de la DCSMM (version mai 2012) :

Objectifs 2012	Objectifs particuliers 2012	Objectifs 2015 Évoqués lors de l'association	Mesures 2015 Évoquées lors de l'association
Sauvegarder les habitats et espèces ayant un rôle clé dans l'écosystème		Déterminer une liste d'habitats et d'espèces ayant un rôle clé dans l'écosystème	Compléter le réseau d'AMP existant en fonction des enjeux en présence, soit par la mise en place de protection renforcées, y compris au sein des AMP déjà existantes en tant que « cœurs de nature »
Protéger les espèces et habitats rares ou menacés		Déterminer une liste d'habitats et d'espèces rares ou menacées	Développer le réseau Natura 2000 en mer Développer un réseau cohérent d'AMP OSPAR Développer le réseau Natura 2000 en mer en dehors des zones portuaires
Préserver durablement les espèces et les habitats ayant un enjeu écologique dans un espace donné	Maintenir en bon état de conservation les habitats et espèces d'intérêt communautaire		Créer des parcs naturels marins Améliorer la gestion des sites Natura 2000 en mer et développer la mise en place des DOCOB Créer des AMP dans les eaux sous juridiction Gérer de façon efficace l'ensemble du réseau d'AMP (PNM, Natura 2000, RN, terrain CdL, APPB, Réserve halieutiques, RAMSAR.... Gérer les habitats et les espèces dans un espace donné dans le but de maintenir ou améliorer leur état de conservation et les fonctionnalités associées
Préserver durablement les espèces et les habitats communs de l'ensemble de la SRM (y compris leurs fonctionnalités)		Prendre en compte des enjeux environnementaux de la SRM dans le cadre de toute activité ou usage, dans le but d'éviter une régression significative des espèces et des habitats communs	
			Acquérir de nouvelles connaissances sur les espèces et habitats

Descripteur 4 : réseau trophique

maintien du bon fonctionnement du réseau trophique

Objectifs environnementaux de la DCSMM (version mars 2012) :

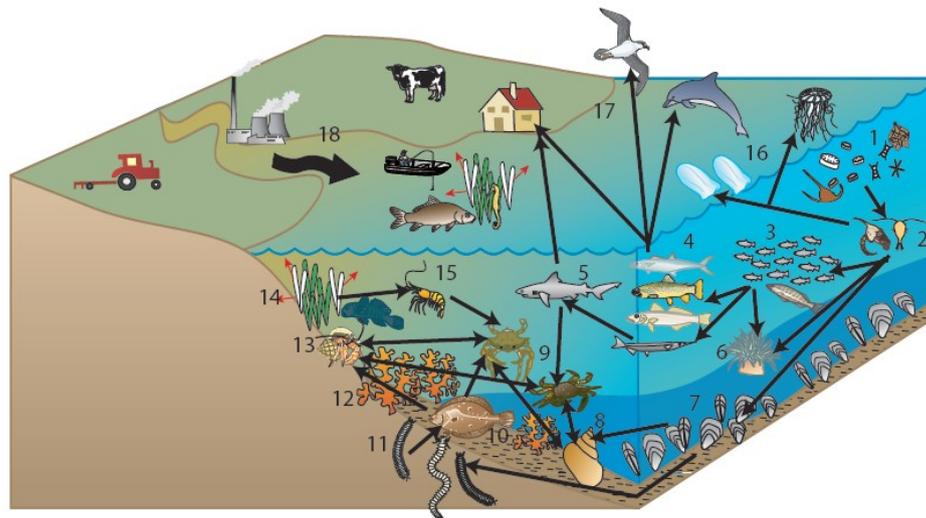
- Préserver la structure générale du réseau trophique (conserver les proportions des différents compartiments clés du réseau trophique et les flux d'énergie)

- Préserver les espèces de toute modifications physiques et physiologiques dues à l'exposition à des substances dangereuses

Limitier les perturbations de la production primaire

Préserver les maillons de la chaîne alimentaire : espèces fourrages, benthos, filtreurs

Préserver les régulateurs de la chaîne trophique (top prédateurs)



Descripteur 4 : réseau trophique

maintien du bon fonctionnement du réseau trophique

Objectifs environnementaux de la DCSMM (version mai 2012) :

Objectifs 2012	Objectifs particuliers 2012	Objectifs 2015 Évoqués lors de l'association	Mesures 2015 Évoquées lors de l'association
Préserver la structure générale du réseau trophique (conserver les proportions des différents compartiments clés du réseau trophique et des flux d'énergie)	limiter les perturbations de la production primaire		Renaturer des espaces colonisés/modifiés par l'homme et leur redonner une dynamique (cas en particulier des estuaires qui ont été aménagés)
	Préserver les maillons de la chaîne alimentaire : espèces fourrages, benthos, filtreurs		Redonner des espaces de liberté, pour le bien des rivières (débouché en mer à assurer) et pour le fonctionnement des baies
	Préserver les prédateurs supérieurs de la chaîne trophique		
			Acquérir de nouvelles connaissances sur le fonctionnement du réseau trophique

PAMM Manche-mer du Nord – documents de référence

Deux adresses de téléchargement selon les documents :

<ftp://ftppremar:premar@premar-manche.gouv.fr>

<http://wwz.ifremer.fr/dcsmm>

Éléments du PAMM	Documents synthétiques/pédagogiques	Documents d'approfondissement
Projet d'évaluation initiale, version de sept. 2011, environ 750 p.	Note sur les enjeux écologiques, 36 p. + annexes	Contributions thématiques des experts (une centaine de contributions de quelques pages chacune)
Projet de définition du bon état écologique, environ 150 p.	Document de présentation du BEE, 18 p.	Rapports des chefs de file sur chacun des descripteurs du BEE, environ 550 p. pour la totalité des rapports
Proposition d'objectifs environnementaux, 5 p. + fiche destinée aux réactions des parties prenantes	Support de présentation des réunions techniques de mars sur les enjeux et objectifs environnementaux, 50 diapositives	

Merci.

